



PASSION SPORT
NANTERRE

les foulées

de Nanterre

Dim. 16 Oct. 2016

Parc du chemin-de-l'Île
4 courses de 9h à 13h
90-156, avenue Hoche
92000 Nanterre

Éveils & poussins > 1 km
Benjamins & minimes > 1,6 km
Cadets-seniors-joëlette > 5 km
Rando-roulante > 2,5 km
Parcours familial déguisé
Ouvertes à tous, notamment
aux personnes handicapées.

Design graphique www.rechka.fr



E.Leclerc 

Pour venir

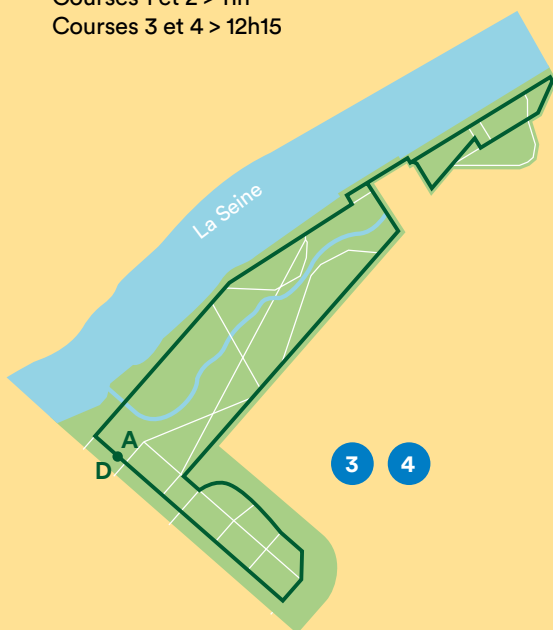
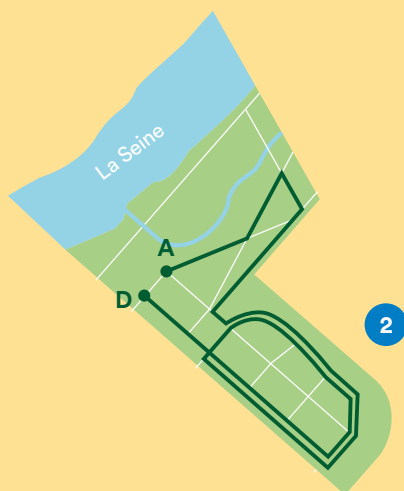
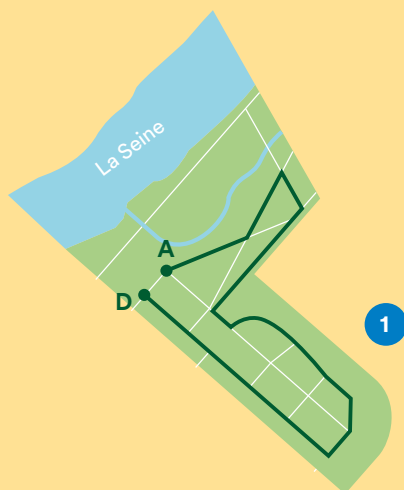
PARC DU CHEMIN-DE-L'ÎLE

90-156, avenue Hoche
92000 Nanterre

En voiture > autoroute A86,
sortie Nanterre-Ville,
quartier du Chemin-de-l'Île

En RER A > station Nanterre-Ville

En bus 157 > arrêt boulevard de la Seine



Programme

Course 1 > 10h

Éveils & poussins (2005-2009) > 1 km

Course 2 > 10h30

Benjamins & minimes (2001-2004) > 1,6 km

Course 3 > 10h50

Rando-roulante

Parcours familial déguisé > 2,5 km (1 tour)

Cette animation festive est ouverte à tous!

Pour y participer il suffit de venir déguisé avec un engin non-motorisé mais muni de roulettes et être en parfait état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité. Le groupe ou l'association qui déambulera sur l'engin le plus décoré sera primé.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour les mineurs et fortement conseillé pour les autres participants. Nos amis piétons sont également les bienvenus.

Course 4 > 11h30

Cadets-seniors et joëlettes (2000 et avant)
> 5 km (2 tours)

Remise des récompenses

Courses 1 et 2 > 11h

Courses 3 et 4 > 12h15

Inscription individuelle

En ligne : www.fouleesdenanterre.fr

Par courrier : Omeps Nanterre

136 av. Joliot-Curie — 92000 Nanterre

Sur place : le jour même, clôture des inscriptions 30 min. avant la course.

NOM

Prénom

Date de naissance

Homme Femme

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

E-mail

N° de licence FFA

Club / Association / Centre de loisirs /
Handisport / Autre

N° Pass Running

Non licencié(e)

Je fournis un certificat médical daté de moins d'un an, de non contre indication à la course.

Mon inscription m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement des Foulées de Nanterre, consultable sur le site www.fouleesdenanterre.fr

Choix de la course

Éveils & poussins > 1 km

Droits d'engagement individuel > 2€

Benjamins & minimes > 1,6 km

Droits d'engagement individuel > 2€

Cadets-seniors > 5 km

Droits d'engagement individuel > 6€ et 8€ (préinscription et sur place)

Parcours familial déguisé / Rando-roulante > Gratuit

Joëlette > Gratuit

Solidarité

Tout en participant, vous soutiendrez une action de solidarité.

Chaque coureur s'acquittera du droit d'inscription. L'argent perçu sera intégralement reversé à une association pour le financement d'un projet à caractère caritatif.

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

autorise mon enfant

à participer aux Foulées de Nanterre du Dimanche 16 octobre 2016 et autorise l'organisateur à utiliser les images où pourrait apparaître mon enfant.

Fait à _____ le _____

signature

RÈGLEMENT

LES FOULÉES DE NANTERRE 2016

ART. 1 / ORGANISATEURS

Office municipal d'éducation physique et du sport (OMEPS) en partenariat avec l'Entente Sportive de Nanterre, le club Rathelot de la garde républicaine, le Nanterre Athlétic Club, et le soutien de la mairie de Nanterre, la direction départementale jeunesse et sports des Hauts-de-Seine, le conseil général des Hauts de Seine.

ART. 2 / PARTICIPANTS

Les Foulées de Nanterre sont des courses sur route à allure libre. Cette manifestation est ouverte à ceux né(e)s avant 2009, licencié(e)s ou non licencié(e)s à la fédération française d'athlétisme.

ART. 3 / INSCRIPTIONS ET PRÉINSCRIPTIONS

- Préinscriptions (avant le 12 octobre) :
 - en ligne : www.fouleesdenanterre.fr
 - par courrier, accompagné du bulletin d'inscription et du règlement. Chèque à l'ordre de l'ordre de l'OMEPS et adressé au service des sports, Palais des sports, 136 avenue Joliot-Curie, 92000 Nanterre (lundi au vendredi de 9h à 17h30).
 - Inscriptions
 - à cette même adresse (avant le 12 octobre)
 - sur place le dimanche 16 octobre, avec le règlement par chèque et le certificat médical, dans le parc du Chemin-de-l'Île, à partir de 8h30. Clôture des inscriptions 30 minutes avant chaque course. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.
-

ART. 4 / DOSSARDS

Les dossards des préinscrits sont à retirer au stand pré-inscriptions le jour J sur présentation du coupon reçu par retour de courrier. Ils devront être placés sur le devant du maillot. Des contrôles seront effectués à différents points de passage.

ART. 5 / CLASSEMENTS & CHALLENGES

Classement général (5 km) / Classement par catégorie (1 km, 1,6 km et 5 km) / Challenge pour les groupes (centre de loisirs, associations et comités d'entreprise).

Rappel : Challenge pour les groupes par course (5 arrivants minimums). Un même coureur ne pourra pas cumuler une récompense au classement général et au classement par catégorie / Challenge du meilleur déguisement de la rando roulante (parcours familiale) / Challenge de la meilleure décoration de son engin / Challenge handi valide (2,5 km).

ART. 6 / RÉCOMPENSES

Tee-shirts, coupes, médailles et lots divers pour les coureurs récompensés des différents classements et challenges. Remise des récompenses sur place. Les récompenses non récupérées resteront propriété de l'OMEPS.

ART. 7 / RAVITAILLEMENT ET LOGISTIQUE

Un ravitaillement sera assuré après chaque course. Une tente gardée servira de consigne. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident et de vol.

ART. 8 / SERVICE MÉDICAL

Il est assuré par un médecin et par la protection civile (antennes fixe et mobile).

ART. 9 / RESPONSABILITÉ

Les organisateurs sont couverts par un contrat assurance responsabilité civile. Ils se dégagent de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossier et ne garantissent pas les éventuels dommages corporels (entorse...). Ils incombent aux participants de souscrire une assurance individuelle «accidents». Ils déclinent également toute responsabilité en cas de vol.

ART. 10 / ANTIDOPAGE

Conformément à la loi 99-223 du 29 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs, à la lutte contre le dopage, la participation aux Foulées de Nanterre est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours ou d'un Pass Running. Pour les non-licenciés, présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition datant d'un an. Toute inscription d'un participant, sans ces documents, sera refusée par l'organisation. Cette mesure est applicable à toutes les courses pédestres.

ART. 11 / DROIT D'IMAGE

J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leur ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser gratuitement les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion des Foulées de Nanterre 2016, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

